

PROTOCOLE DE SORTIE DE GREVE DU 01/07/2021

En ce 18^{ième} jour de grève, le mouvement débuté le 14 juin 2021 prend de l'ampleur et voit les crèches, les CLAE et la restauration rejoindre la mobilisation du service de collecte des OM.

C'est une fierté pour la CGT d'accompagner cette mobilisation historique des agents du Muretain Agglo. Une mobilisation qui annonce d'autres journées noires sur le territoire de la collectivité.

Alors que se profile l'arrivée du Tour de France sur la ville de Muret le 14 juillet, et face à une direction qui ne réagit pas, la CGT maintient sa politique de la main tendue en proposant aujourd'hui une base de discussion pour sortir de cette crise.

Celle-ci prend en compte les revendications légitimes des agents du service des collectes, et des autres services du Muretain Agglo soutenu par la CGT.

Si la priorité des mesures que doit décider la direction du Muretain Agglo concerne les engagements pris face aux agents des collectes il y a deux ans, un tel protocole de sortie de crise nécessitera un calendrier rythmant leur application. Son efficacité nécessitera également l'articulation de choix sur le régime indemnitaire et sur le temps de travail.

TEMPS DE TRAVAIL

Le respect des 1607 heures annuelles dues par un agent à temps complet doit se réaliser en conservant le nombre actuel de 38 jours de congé pour 39 heures hebdomadaires. Les 1607 heures constituent un plafond légal qui n'a pas à être dépassé.

Une base de discussions a été proposée aux élus lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2021. Ce texte est un document-cadre qui précise le déroulement des opérations pour les négociations portant sur le temps de travail.

RIFSEEP

Le montant des primes et le régime indemnitaire versés actuellement seront garantis et ne subiront aucune forme de baisse ou de restriction. Les primes et le régime indemnitaire alloués à chaque agent seront fixes, sans possibilité de retenues ou de diminution en fonction de critères qui seraient appliqués individuellement (pas de mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel).

REVENDICATIONS

Des rencontres avec les agents sont ressortis quantité de problèmes, de revendications et de propositions qui sont venus construire un « cahier revendicatif ».

Ce cahier représente leurs paroles et leurs besoins que nous avons transcrit de façon exhaustive.

Nous demandons que ce travail soit reconnu et entendu par le biais d'une négociation planifiée qui prendra place tout au long du mandat politique.

NON TITULAIRES

S'agissant des vacataires du service en priorité des collectes, il sera procédé à la titularisation de tous les agents sur une période de deux ans.

Sur la période 2021-2025, en plus des départs à la retraite qui seront systématiquement pourvus par des agents contractuels, du service ou venus d'un autre, il sera procédé au recrutement de nouveaux agents pour mettre fin au sous-effectif chronique identifié dans chaque service.

La situation de ces agents fera l'objet d'un suivi régulier et individuel de la part de la Direction des Ressources Humaines et des instances représentatives du personnel.

RETENUES POUR TEMPS DE GREVE

Il n'y aura pas de retenue sur salaire pour les temps de grève, conséquence de l'absence de volonté de dialogue de la part de l'autorité territoriale de la collectivité.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Dans le cadre de ce mouvement, le Maire de Muret / Président du Muretain Agglo, n'engagera aucune procédure disciplinaire ou judiciaire à l'encontre des agents grévistes.

FORMALITE DE DEPOT

Le présent accord de fin de conflit, qui fait l'objet d'un accord collectif de travail, sera déposé par les représentants du personnel auprès des services de la Sous-Préfecture de Muret.

Chaque partie s'en verra remettre un exemplaire.

A Muret, le jeudi 1er juillet 2021

Pour le Muretain Agglo

Pour le Syndicat CGT

Le Président, André MANDEMENT

Le Secrétaire Général, Emmanuel BALDY